

Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public Arrêté permanent n° 1092913

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue de la GERAUDIÈRE, à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté n°2014-680 du 5 décembre 2014 portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes à partir du 1er janvier 2015,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

Arrête

Article 1. Circulation : - une signalisation stop est instaurée rue de la Géraudière, à l'intersection avec le boulevard Albert Einstein (depuis le 3 novembre 1998).
- une signalisation céder le passage est instaurée rue de la Géraudière boulevard Albert Einstein.

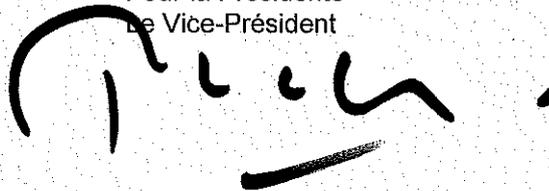
Article 2. Stationnement : - le stationnement des véhicules est autorisé rue de la Géraudière uniquement à l'intérieur des emplacements délimités au sol.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro 1092913 du 1er décembre 2020 est abrogé.

Fait à Nantes, le **15 NOV. 2022**

Pour la Présidente
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal BOLO', with a horizontal line underneath.

Pascal BOLO